



Beauvais, Lundi 27 septembre 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil général, 100% utile pour les communes de l'Oise **Inauguration de la station d'épuration d'Angy-Balagny-Bury-Mouy**

Lundi 27 Septembre, à 16h15

Zone de la Grenouillère, près du centre de secours – Mouy

Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, Anne-Claire Delafontaine, Conseillère générale du canton de Mouy, et Jean-Claude Godin, Président du SIVOM, inaugureront la station d'épuration d'Angy-Balagny-Bury-Mouy, ce lundi 27 septembre.

> Le département de l'Oise, partenaire fiable et efficace des communes, a financé près de 10% de ce nouvel équipement

La nouvelle station d'épuration de Mouy reçoit les effluents des 4 communes du SIVOM. Sa mise aux normes répond aux enjeux fixés par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991 et de la Directive Cadre Européen (DCE) du 23 octobre 2000. Sa capacité totale est de 15.800 habitants Equivalents. Le chantier a démarré en octobre 2008 pour s'achever en juillet 2010. La mauvaise qualité du terrain a nécessité la réalisation des fondations spéciales (220 pieux ont été coulés à 20m de profondeur).

La nouvelle station d'épuration de Mouy permet de traiter les eaux usées issues des 4 collectivités mais permet également le traitement d'une partie des eaux pluviales qui sont recueillies sur l'ancien réseau unitaire de la collectivité. Le traitement des eaux a été amélioré en ce qui concerne les filières carbonées, azotées et phosphorées. Le traitement des boues s'effectue sur le site de la station grâce à une unité de déshydratation. Les résidus secs sont ensuite transférés sur le site de Bury où ils sont compostés. Le compost est ensuite épandu en agriculture.

Le coût total des travaux s'est élevé à 7.500.000 € HT. Le SIVOM a bénéficié des subventions de l'Agence de l'Eau pour un montant 2.627.000 € HT et du Conseil général de l'Oise pour un montant de 700.000 € HT.

> Le Conseil général apporte également un soutien technique à travers l'Association de développement des territoires de l'Oise (ADTO) : cette nouvelle station d'épuration est la toute première opération suivie par l'ADTO à être inaugurée.

Au-delà de ses aides financières aux communes (42 millions d'euros en 2010), le Conseil général de l'Oise apporte service et expertise aux communes et groupements de communes de son territoire. Il a ainsi créé à leur attention, en juin 2010, un nouvel outil

d'aménagement du département : l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO).

Cette Association permet, dans un contexte de complexité croissant de la maîtrise d'ouvrage, de rendre accessible l'assistance - d'ordre technique, juridique ou financier - à l'ensemble des collectivités territoriales de l'Oise, et de répondre aux besoins exprimés par les communes dans les domaines de l'équipement, de l'aménagement ou de l'environnement.

Elle facilite les prises de décisions des collectivités qui s'adressent à elle tout en leur laissant l'exercice entier de leurs responsabilités. Ici, dans le cas de la station d'épuration de Mouy, c'est l'ADTO (Association pour le développement des territoires de l'Oise) qui a assuré dès sa création la reprise et la continuité de l'encadrement du chantier.